

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 DECEMBRE 1967

67 125
OBJET :

Port de ROYAN
Assurance de
la drague

Le quinze décembre mil neuf cent soixante sept, à 18 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 11 décembre 1967.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BROTRÉAU, VULTAGGIO, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, OSQUIGUIL, STIPAL, CAMBLONG, REIX, NARTEAU, GACHET.

Représenté : M. TETARD par M. BISCAYE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. VULTAGGIO ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La drague-suceuse, mise en service au début de l'année 1967, est appelée à se déplacer dans les ports voisins.

Il convient de contracter une assurance spéciale auprès d'une Cie d'Assurance maritime pour couvrir les risques que son acheminement par remorquage présente.

Les établissements Georges BESSE, 27, rue du Calvaire à NANTES, ont accepté de couvrir les risques à l'occasion de chaque remorquage.

Il convient en conséquence d'autoriser M. le Député-Maire à signer les contrats qui seront établis à cet effet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer les polices d'assurances qui seront établies par les établissements Georges BESSE à NANTES, à l'occasion de chaque remorquage de la drague.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 10

COMMUNE DE
ROYAN - ST-JEAN
LE 8 JANVIER 1968

- que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 936 du Budget.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



VU

ROCHEFORT-MER, le

8 JAN. 1968

Le Sous-Préfet,

[Signature]